

M. FISHER : L'honorable député (M. Armstrong) sait que je n'ai pas le droit de répliquer et qu'il n'a pas le droit de parler. Cependant, je consens à le laisser continuer.

M. ARMSTRONG : Le ministre a fait une déclaration et je désire tout simplement lui opposer une déclaration puisée dans une publication émanée de son ministère.

M. L. LAVERGNE (Drummond-et-Arthabaska). (Texte) : Monsieur l'Orateur, je félicite l'honorable ministre de l'Agriculture pour la manière habile, sage et pratique dont il a administré les affaires de son département depuis que le Gouvernement libéral est au pouvoir.

J'approuve entièrement les remarques élogieuses qu'a faites l'honorable député de Brockville (M. Derbyshire) à l'égard du ministre et de la conduite de son ministère. Et je profite de l'occasion pour signaler brièvement les bons résultats obtenus par la construction de chambres de maturation dans différents endroits du pays ; notamment dans la province d'Ontario, à Brockville et à Woodstock, et dans la province de Québec, à Saint-Hyacinthe et à Cowansville. Les districts ruraux qui ont eu l'avantage d'avoir ces établissements ont prouvé amplement leur utilité—je dirais même leur nécessité—par la meilleure qualité du fromage et le haut prix qu'ils en ont obtenu.

Dans ces chambres de maturation le fromage est classé, de sorte que ceux qui s'appliquent à faire un excellent produit en obtiennent un plus haut prix.

Je demande à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Fisher) de bien vouloir consentir à la construction de nouvelles chambres de maturation là où il en devait être construites dans les provinces de Québec et d'Ontario, comme il en existe déjà à Saint-Hyacinthe, Woodstock et Brockville, et Cowansville. J'attire l'attention de l'honorable ministre et de la Chambre sur ce fait que le district d'Arthabaska est l'un de ceux où il se fabrique le plus de fromage dans toute la province de Québec. J'ai l'honneur de représenter ce district et je sais que les cultivateurs de cette région désirent vivement avoir à leur disposition une grande chambre de maturation, afin de bénéficier eux aussi, comme les autres cultivateurs des districts de Saint-Hyacinthe et de Bedford, des avantages offerts par une telle installation.

Je crois que, une fois que l'honorable ministre aura examiné les rapports et qu'il se sera rendu compte de la quantité considérable de fromage fabriqué dans le district d'Arthabaska, je crois, dis-je, qu'il n'hésitera pas à en venir à la décision de construire une pareille chambre de maturation dans ce district, comme il y en a une à Saint-Hyacinthe et autres endroits où il se fait une grande quantité de fromage. Je sais que le Gouvernement ne peut pas construire partout de semblables chambres de maturation, et qu'il ne put en donner que dans les régions où la

quantité de fromage produit le justifie de faire une telle dépense, mais le district d'Arthabaska est certainement l'un de ceux qui méritent une installation de cette nature.

Je ne veux pas retenir la Chambre davantage, mon désir n'étant que d'appeler de nouveau l'attention du Gouvernement sur la production du fromage dans le district que j'ai l'honneur de représenter, et pour cela, j'ai cru que l'occasion qui s'offre est des plus favorables. J'espère que l'honorable ministre voudra bien prendre mes remarques en bonne part et qu'il trouvera moyen d'accéder à ma demande en faveur des cultivateurs de Drummond-et-Arthabaska, soit dans le cours de cette année, soit l'année prochaine.

M. DAVID HENDERSON (Halton) : Ce n'était pas mon intention de prendre part à ce débat. Je ne prétends pas avoir assez de connaissances pratiques sur le système des compartiments frigorifiques pour me permettre de donner des conseils à la Chambre ou aux cultivateurs. Je ne crois pas que nous devions consigner aux "Débats" des conseils quelconques, mais des conseils tels qu'après les avoir lus, les cultivateurs puissent en retirer quelque profit. Je désirerais relever un ou deux points de ce débat, puisque je ne suis pas un agronome pratique ou un expéditeur de produits périssables. Je suis toujours heureux d'entendre une discussion de ce genre à la Chambre. Il s'agit d'une question de haute importance pour un groupe considérable de Canadiens. Nul doute que ces derniers puiseront des renseignements utiles dans la savante discussion à laquelle cette question a donné lieu, et que je regrette de n'avoir pas toute entendue. Cependant, il faut rendre honneur à qui honneur est dû. S'il y a du bon dans le service frigorifique, soyons assez honnête pour en donner le bénéfice à qui le droit. J'ai écouté l'honorable député de Brockville (M. Derbyshire) qui prétend être une autorité sur ce sujet. Sous certains rapports, il est en effet une haute autorité, probablement six pouces plus haut que tout autre député dans cette Chambre, mais je ne crois pas qu'il est suffisamment exact dans ses chiffres et ses renseignements. Il nous a parlé d'un service frigorifique inauguré en 1897. Je crains que l'honorable député n'ait dormi jusque-là, car il ne paraît pas se rappeler qu'un service frigorifique, base du système actuel, a été établi en Canada longtemps avant 1897. Je tiens à lui rappeler ce détail, qui pourra lui servir dans ses conférences devant les associations d'industrie laitière. Je lis dans le rapport annuel du ministère de l'Agriculture pour 1896, préparé par l'actuel ministre, les lignes suivantes :

Un service frigorifique pour le transport du beurre a été inauguré en 1895.

Non pas en 1897.

A cette époque des arrangements furent conclus pour le transport du beurre en été, dans des wagons-glacières sur les principales lignes de